

"Euro: Pacte d'instabilité" dans Le Point (24 mars 2005)

Légende: Le 24 mars 2005, l'hebdomadaire français Le Point critique la décision prise trois jours plus tôt à Bruxelles par les ministres des Finances des Vingt-cinq d'assouplir une nouvelle fois les règles du pacte de stabilité et de croissance afin de permettre, en cas de dérogations aux critères budgétaires du pacte, d'invoquer des circonstances atténuantes comme les dépenses liées notamment à la recherche et au développement, aux réformes de fonds (retraite, sécurité sociale...), à l'aide au développement ou aux dépenses militaires.

Source: Le Point. [EN LIGNE]. [Paris]: [10.08.2005]. Disponible sur <http://www.lepoint.fr/europe/document.html?did=160481>.

Copyright: (c) Le Point

URL: http://www.cvce.eu/obj/euro_pacte_d_instabilite_dans_le_point_24_mars_2005-fr-6e2a460c-fb47-49d0-a916-de2a34dec7b3.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Euro : Pacte d'instabilité

Parce que contesté, non respecté, contourné, le pacte de stabilité a vécu. La nouvelle mouture, plus souple, en appelle à la bonne volonté...

par Romain Gubert

Il est interdit d'interdire... C'est à peu près la nouvelle règle du jeu que viennent d'édicter les ministres des Finances européens. Dans une nouvelle mouture du pacte de stabilité, ils ont tout simplement raboté les pouvoirs de gendarme budgétaire qu'exerçait jusque-là la Commission au nom de la stabilité de l'euro. La nouvelle philosophie est limpide : sagesse et bonne volonté doivent suffire à faire respecter la discipline budgétaire. Plus concrètement : les critères de Maastricht - un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB et une dette publique au-dessous de 60 % du PIB - ne sont pas remis en question. Mais le mécanisme automatique des sanctions contre les pays qui sortaient des clous est presque supprimé. En tout cas il laisse la place à l'« interprétation ». Sermons et remontrances seront adaptés à chaque pays, en fonction de sa croissance et des dépenses auxquelles il est confronté (la réunification pour l'Allemagne, les dépenses de recherche pour d'autres...).

Poker menteur

Argument « officiel » des grand argentiers de l'Euroland promoteurs de cette réforme : place au pragmatisme, qui permettra d'oublier un peu la rigueur lorsque la tempête économique est trop forte. Quant à ceux qui exagèrent vraiment, les ministres assurent qu'ils seront punis...

Voilà pour la version propre de l'histoire. La réalité l'est un peu moins. Il s'agit surtout de récrire une copie élaborée en 1997, mais qui petit à petit s'est recouverte de taches d'encre. Depuis son origine, le pacte de stabilité avait surtout des allures de poker menteur dans lequel seuls les bluffeurs se retrouvaient. Qu'on en juge. D'abord, les statistiques (les fameux 3 %), ces derniers mois, ont été trafiquées par au moins deux pays, la Grèce et l'Italie. Ensuite, le bras de fer permanent entre les États et la Commission. Il ressemblait à un match de catch mal préparé. Au nom du respect du pacte, la Commission a l'an dernier saisi la justice européenne. But : attaquer les ministres qui avaient exonéré la France et l'Allemagne des sanctions dont elles auraient dû normalement écoper. Et ce alors même que Romano Prodi, alors patron de la Commission, qualifiait le pacte de « stupide »...

Le « nouveau pacte » va-t-il permettre de tourner la page des polémiques ? Pas le moins du monde. Pour s'en persuader, il suffit d'écouter deux Français. Le premier s'appelle Thierry Breton, le ministre de l'Économie. Pour lui, ce nouveau pacte, c'est « une grande nouvelle pour l'Europe ». Le second, c'est Jean-Claude Trichet, le patron de la Banque centrale européenne. Il s'est déclaré « sérieusement inquiet » de ce nouveau pacte et a demandé qu'il « soit mis en œuvre d'une manière rigoureuse et cohérente » conduisant à des « politiques budgétaires prudentes ». En langage de banquier central, c'est en fait un gros coup de gueule. Le pacte de stabilité est mort, vive le nouveau pacte !